



Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage du Lot et Garonne

Présidence : CUNY Philippe

Présents : MM. DE JESUS José, LARRIGAUDIERE Eric (représentant des arbitres), REYNAERT Jacques (représentant la CDPA), Anciaux Hervé (représentants les clubs),

Excusés : LAPEYRIE Ludovic, CHARTON Nicolas, GHACHI Rachid (représentant la CDA),
DUBERNET Michel (Président du Pôle Arbitrage),

Réunion du : 02 mars 2022

Le PV du 14 septembre 2021 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Réunion en présentielle.

Nombre de rencontres réalisées par les arbitres suivants au 27/02/2022

Rappel pour le statuts 16 rencontres dont 8 rencontres matchs retour,

Bahlali Lyazid	Marmande 47	7	
BERNARD Emilie	Ste Livrade	8	
Bernard Fabien	Cancon	11	
Bettin david	Gontaud	8	Attestation Médicale partielle
Calixte John Peter	SUA	8	
Deshayes Lucas	Monflanquin	3	
Doutreleau christophe	FCPA47	4	
Fiancette Samuel	Monflanquin	4	Attestation Médicale partielle
Gentillet Pierre	Port Ste Marie	9	
Parzy Coquil Ewen	Gontaud	1	

Candidats ayant reçu l'examen théorique

Barrere Alain	Ste Bazeille
Toulouse Olivier	ASSA
Derame Lilian	SUA
Hennequin hayden	Villeneuve

Clubs pouvant se retrouver en infraction ou en infraction

Virazeil manque 1 arbitre

Confluent 47 manque 1 arbitre

OSA manque 1 arbitre

Monflanquin manque 1 arbitre

Mas manque 1 arbitre

Gontaud manque 1 arbitre

Clairac manque 1 arbitre

Beaupuy manque 1 arbitre

Roquefort manque 1 arbitre

Laroque manque 1 arbitre

Changement de club

L'arbitre El Abadi Hatim a obtenu l'accord du FCPA₄₇ pour couvrir le club de son choix,

Décisions susceptibles d'appel

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 €.

Prochaine CDSA Juin 2022

Le secrétaire ***REYNAERT Jacques***

Le Président ***CUNY Philippe***